

Compte-rendu réunion cyclos du 09/11/2023

Présents : Sylvie, Capucine, Balou, Jean-Michel, Jean-Charles, Guy, André, Jean-Philippe.

Excusés : Gilles, Didier, Jean-Luc, Thierry, Dominique.

Ordre du jour :

- Election du responsable de la section cyclo :
Jean-Charles est élu par 7 voix pour et 1 contre (S.T.B.)
- Week-End Haute Loire : du 7 au 9 juin 2024
- Sécurité : Rouler en groupe (voir Annexe et lien internet)

S'entraîner pour essayer de prendre les relais en sécurité

Constat : il est dangereux pour le « leader » de s'écarter à gauche pour laisser passer la file qui remonte à droite.

Recommandation :

Le N°1 émet un signe (tendre bras droit par exemple)

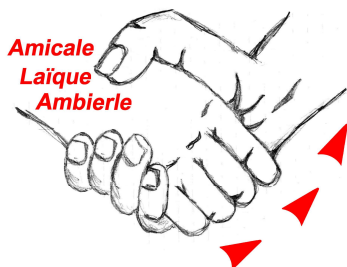
Le groupe double, N°2 passe en tête, N°1 se retrouve à la queue et ainsi de suite.

Ce ne sera pas facile à adopter l'entraînement se fera au départ entre Mondelin et Mariolles.

<https://ffvelo.fr/randonner-a-velo/conseils-pour-debuter/rouler-en-groupe/>

- Sortie Week-End et jeudi :
Suivant météo l'horaire sera adapté à la température (8h30 ou 9h).
En cas de température < 5°, il est envisagé de sortir le samedi PM départ à 13h30 ou pas de sortie ou VTT.
Décisions (après avoir consulté la météo) le mercredi PM pour le jeudi et vendredi pour le week-end.
- Téléthon : Le 9/12 à 10h place du marché à Roanne, plusieurs cyclos intéressés (Balou, JC, Sylvie, JM ...).
- Questions diverses : Rembourser un cuissard à Jean-Philippe (cuissard distribué à Guy)
Tarot 16 inscrits
André : Semaine fédérale sur Ambierle semaine 30 possibilités de participer.

FIN DE LA REUNION et CASSE CROUTE TRADITIONNEL (Omelette du tonerre MERCI JC)



ANNEXE

Rouler en groupe

Par Isabelle Gautheron, Directrice technique nationale

Les bons réflexes pour rouler en groupe

- Rouler à deux de front est autorisé, mais le passage en simple file s'impose :
 - à la tombée de la nuit ou par manque de visibilité,
 - lorsqu'un véhicule voulant dépasser annonce son approche.
- En cas de panne, se placer sur le bas côté de la chaussée et non sur la route.
- Au "Stop", au feu jaune, au feu rouge fixe ou clignotant, marquer un arrêt absolu pour l'ensemble du groupe.
- Communiquer au sein du groupe et appliquer le langage verbal et la gestuelle pour signaler un obstacle ou un véhicule. Il suffit d'un simple geste, d'une parole pour qu'une chute ou un accident soit évité.

Déplacement des cyclistes en groupe sur voies ouvertes à la circulation publique.

Le déplacement d'un groupe de cyclistes doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- Respect du Code de la route en toutes circonstances et sur la totalité du parcours ;
- Déplacement par petits groupes (jamais à plus de 2 de front) ;
- Emprunter les voies cyclables spécifiques (lorsqu'elles existent) sur le parcours ;
- Respecter l'environnement et les autres usagers de la route.

Tout organisateur de randonnées à vélo veillera à :

- Respect du Code de la route en toutes circonstances et sur la totalité du parcours
- Choisir des parcours adaptés, tracés sur des voies peu fréquentées par la circulation automobile
- Vérifier le bon état de fonctionnement des bicyclettes avant le départ
- Exiger le respect du Code de la route en toutes circonstances et sur la totalité du parcours
- Inciter au port de vêtements clairs et de la chasuble réflectorisée en cas de mauvaise visibilité
- Recommander le port du casque (non obligatoire en France pour la randonnée à vélo)
- Rappeler les conseils de prudence et la nécessaire maîtrise de sa vitesse
- Souscrire une assurance (RC organisateur)
- Former des groupes de moins de 20 cyclistes pour permettre à un véhicule de doubler et de se rabattre en sécurité.

La déclaration préfectorale est obligatoire dans le cas d'une randonnée ouverte à tous qui dépasse 50 cyclistes (véhicules) sur la voie publique (le vélo est un véhicule). Décret n° 2012-312 du 5/03/2012 (parution au JO du 07/03/2012)